

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 AVEC FEEL NATURE

FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

- ☐ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ☐ VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du conseil au Président modifiée,
- ☐ VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1 – Dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement qui se déroulera les 8 et 9 septembre 2018, est approuvée la convention passée entre l'entreprise individuelle « Feel Nature » située Le Bourg 16700 Les Adjots et GrandAngoulême – Régie Espace Carat.

Article 2 – Feel Nature s'engage notamment à :

- Proposer une animation « tyrolienne » dans le cadre de l'espace environnement. Le coût de la prestation pris en charge par GrandAngoulême s'élève à 2 576,29 € TTC.
- assurer l'animation de l'espace environnement par un ou plusieurs guide(s) formé(s) et expérimenté(s) pendant toute la durée du forum,
- contribuer à l'organisation du jeu concours GrandAngoulême par la remise de dotation.

Article 3 – En contrepartie, GrandAngoulême s'engage notamment à offrir à Feel Nature des espaces publicitaires.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 26 juillet 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **30/07/2018**
Publié ou notifié,
Le **30/07/2018**